

Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac



Conseil Communautaire du 24 juillet 2019

Le 24 juillet deux mil dix-neuf à 20 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 8 juillet 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur VERDIER Bernard, à la Salle de Cinéma à CIZOS.

Présents : BRUZZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, DUBOSC Michel, , DUZER Jean-Claude, SAINTE MARIE Jérôme, CASTERAN Joël, SORBET Jean-Louis, REY Henri, FOURCAUD Régine, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, DOUAT BERTIN Raymond, DARRE Claudette, GUILLEMAUD Daniel, , VERDIER Bernard, ABADIE Francis, CHEF D'HOTEL Annick, FONTAN Guy, ADER Jean-Pierre, DUCAUD Christian, BARTHE Gérard, DESSACS Christian, FRANCINGUES Alain, DUFFO Éric, TOUZANNE Jean Pierre, LAPEYRE Jean-Paul. MAUMUS Jean, ASPECT Joël, ZAÏTER Chaabane, LACROIX Claude, LABAT Pierre, VERDIER Jean-Marc. GIMENO Aline, DIAS Renée, CASTETS Francis, VICTORIN Éric, CIEUTAT Yves, LACOSTE Henry, FOURCAUD Thierry, BOYER Didier

Conseillers communautaires absent(e)s : DULAC Raymond, MOLLE Michel, LURDE Jean, GANDIT Isabelle, LE BIHAN Jean-Michel, WOURMS Christine, GUCHEN Pascale, PIQUE Éric, LABERENNE Jean Michel, DUTREY Christian.

Conseillers communautaires excusé(e)s : ARNAUD Alexandre, DOSSAT Laurent. IZA VERGARA Isabelle, MOULEDOUS Jean-Claude, FORTASSIN Catherine, GALES Jean-Luc, BAUTE Lucien, DAZET Joël, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, LOUGE Bernard, SOLON Chantal, DUCAUD Aline, JEAN André. DULAC Philippe, MAJOURAU Alain.

Conseillers communautaires ayant donné procuration

Monsieur DULAC Philippe donne procuration à Mme BRUZZEAUD Anne-Marie.

Monsieur MAJOURAU Alain donne procuration à M ABADIE Francis.

POINTS EVOQUES EN SEANCE

1 - Rythmes scolaire 2019

Le Président M. Verdier a expliqué et présenté aux membres du Conseil Communautaire, les résultats du sondage qui a été réalisé le 24 mai 2018, les demandes et souhaits des parents d'élèves.

Il a été évoqué en réunion de la commission 4 et du bureau tout en prenant en compte les souhaits des parents d'élèves que les rythmes scolaires des écoles de Trie sur Baise et du RPI Tousevi seront à 4 jours et que les rythmes Scolaires de Castelnau Magnoac et Monléon Magnoac seront de 4 jours ½.

Les conseils d'école de Trie sur Baise, du RPI Tousevi (les écoles de Tournous, de Villembits et Sère-Rustaing) ont votés pour un rythme à 4 jours.

Le conseil d'école de Monléon Magnoac a modifié son vote et demandé à passer à 4 jours ce qui a été confirmé lors de vote du conseil d'école.

Le Conseil d'école de Castelnau Magnoac a voté pour un rythme scolaire à 4 jours ½.

À la suite de cela et devant les difficultés d'organisation du personnel de la CCPTM, du personnel des AFR, des Transports, il a été demandé à l'école de Castelnau Magnoac de revoir le rythme scolaire de la rentrée 2019-2020 afin qu'une harmonisation puisse être faite sur l'ensemble des écoles de la CCPTM.

Après plusieurs échanges avec les directeurs, l'académie et les élus de la CCPTM, il a été acté que l'école de Castelnau Magnoac aura pour la rentrée 2019-2020 un rythme scolaire à 4 jours, que le conseil d'école se réunira rapidement en début septembre 2019.

Après avoir donné toutes les explications, aucune remarque n'a été formulé par les membres présents du conseil communautaire.

2 – Investissements – Développement Economique

Le Président M. Verdier a présenté à l'ensemble des membres du conseil communautaire, les différents projets qui sont en cours sur notre territoire

Extension de la Maison Enfance Jeunesse

Le projet est en cours d'étude et l'architecte M. Bouas va déposer prochainement le Permis de Construire.

L'estimation des travaux est de 360 000 €, le Président M. Verdier informe les membres du Conseil Communautaire que les différentes aides qui ont été demandées et qui sont en cours d'attribution représentent environ 80 % du montant de l'opération.

Extension atelier relais Pâtes Bio

L'architecte M. Ganéo a déposé le Permis de Construire et nous avons reçu le retour validé de celui-ci.

L'estimation des travaux est de 90 000 €, le Président M. Verdier informe les membres du Conseil Communautaire que les différentes aides qui ont été demandées et qui sont en cours d'attribution représentent environ 50 % du montant de l'opération.

Les dossiers marchés pour la consultation ont été mise en ligne sur la Dépêche du Midi

Collège de Castelnau Magnoac

Le Président M. Verdier rappelle que le projet de restructuration du collège de Castelnau Magnoac est réalisé en partenariat avec le SDE qui est le chef de projet des études de faisabilité et notre conseiller technique sur la mise en place d'équipement permettant de réaliser des économies énergétiques afin de répondre aux normes actuelles.

Avant toute investigation et validation des études, il y a lieu de faire des sondages pour confirmer les différentes hypothèses et approches qui permettront d'élaborer la solution la plus économique et fonctionnelle pour le bâtiment existant.

Le président informe les membres du Conseil Communautaire que les sondages pour le diagnostic seront réalisés durant la période des vacances et la fermeture du centre de loisirs.

ZAC de Castelnau Magnoac

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une entreprise souhaite acquérir du terrain sur le Zac de Castelnau en vue d'implanter son entreprise de carrelage. (Entreprise GOMEZ)

Le Président précise que le terrain n'est pas viabilisé et que le coût de vente sera de 3 € au m²

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un géomètre devra intervenir pour réaliser le bornage.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité : (44 Pour - 0 Contre – 0 Abstention)

- Autorise le Président à faire intervenir un géomètre pour réaliser le bornage,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches administratives,
- Autorise, la mise en place d'une aide au financement immobilier, afin que le Projet de Développement Economique puisse bénéficier des aides Régionales et Européennes.
- Autorise le Président à signer tous les documents et actes afférents au projet

ZAC de Trie

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une entreprise souhaite acquérir du terrain sur le Zac de Trie en vue de réaliser un couvoir et développer la filière de la Poule Noire d'Astarac Bigorre.

Le Président précise que cette implantation sera faite sur la base de la réalisation d'un atelier relais afin de permettre à l'entreprise un développement pérenne et lui permettre à moyen terme de concrétiser une extension.

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que cette installation bénéficiera d'un accompagnement de l'aide au financement immobilier du projet

L'estimation globale des travaux est de 187 000 €

L'entreprise souhaiterait que le Gros Œuvre, le VRD et l'Ossature du bâtiment soit porté par la Communauté de Commune soit 120 000 € qui seront remboursés par les loyers sur une période à définir.

L'entreprise prendrait en charge les travaux restant pour un montant de 67 000 €

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité : (44 Pour - 0 Contre – 0 Abstention)

- D'accepter, dans son principe, la réalisation d'un atelier relais et la mise en place d'aide au financement immobilier, afin que le Projet de Développement Economique puisse bénéficier des aides Régionales et Européennes.
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches administratives,
- Autorise le Président à solliciter auprès des divers organismes la subvention la plus élevée possible
- Autorise et mandate le Président à signer tous les documents et actes afférents au projet.

3 – Défense incendie programme 2019

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le programme 2019 pour la défense incendie a été attribué après analyse par M. Ballevre et validation par la CAO à l'entreprise Acchini pour un montant de 89 834 € HT

M. Ballevre directeur de la CCPTM précise que 2 entreprises ont répondu à la consultation.

M. Barthe Président de la commission Travaux attire notre attention sur le fait que le prix de certaines fournitures est anormalement bas et que nous devons veiller à ce que la réalisation soit conforme au cahier des charges

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité : (44 Pour - 0 Contre – 0 Abstention)

- Autorise et mandate le Président à signer tous les documents y afférents.

4 – Recomposition des Conseils Communautaires à Fiscalité propre

Suite à l'interpellation de M. Duzer sur la recomposition des conseils communautaires, le Président M. Verdier informe les membres du Conseil Communautaire présents qu'il n'y a pas lieu de modifier la répartition actuelle.

Après plusieurs échanges entre les membres présents, le Président a proposé aux membres du Conseil Communautaire que la répartition de droit commun actuelle soit maintenue.

Après en avoir délibéré, la proposition a été validée à l'unanimité : (44 Pour - 0 Contre – 0 Abstention)

5 – Points sur les dossiers

Dossier Atelier ex-bâtiment de la DDT

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les anciens locaux de la DDT (Atelier et Bâtiment) est en cours d'acquisition pour un montant 100 000 €

M. Ballevre informe les membres du Conseil Communautaire que des aménagements seront réalisés dans les différents locaux et qu'un aménagement sera réalisé pour permettre un accès direct depuis le parking école vers la cour de l'école primaire. L'acquisition des locaux permettra d'installation plus fonctionnel du service maintenance (Personnel et Matériel)

La transition temporaire des services enfance jeunesse et du RAM pendant la réalisation de l'extension de la Maison Enfance Jeunesse.

Après plusieurs échanges entre les membres présents, il a été demandé qu'une visite des locaux soit faite prochainement.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité : (44 Pour - 0 Contre – 0 Abstention)

- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches administratives,
- Autorise et mandate le Président à signer tous les documents et actes y afférents.

Installation de la Brasserie IN'OC

Le Président informe les membres du conseil Communautaire que l'installation de la Brasserie IN'OC dans l'ancien atelier du service maintenance est Opérationnel depuis le 1 juin 2019.

M. Ballevre informe les membres du conseil Communautaire qu'il sera possible de faire une visite privée par petit groupe de 25 personnes des locaux de la basserie courant septembre 2019

Personnel

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une réunion d'information a été faite à l'ensemble du personnel sur la poursuite des nouvelles dispositions réglementaires après avoir mis en place le Rifseep en 2018.

Le Président a cédé la parole au Président de la commission personnel M. Grasset qui a expliqué aux membres du conseil communautaire dans les grandes lignes la mise en place du plan compétence et entretiens professionnels, la mise en place de formation du personnel. (Caces, Psc1, SST, GEMAPI)

6 - Conventions

Convention Transport scolaire

Le Président M. Verdier informe les membres du Conseil Communautaire qu'un avenant à la convention de délégation de compétence pour l'organisation du service de transport scolaire qui a été conclue avec la Région en date du 29 mai 2018 pour une durée de 1 an reconductible 1 fois.

A ce jour et dans l'attente de la définition d'un nouveau conventionnement harmonisé sur l'ensemble du territoire régional, il est proposé aujourd'hui de conclure avec la Région d'un avenant de prolongation de la convention de délégation de compétence en vigueur pour une durée d'une année supplémentaire, reconductible une fois.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité : (44 Pour - 0 Contre – 0 Abstention)

- D'accepter, dans son principe, la poursuite de la délégation de la compétence transport scolaire de la part de la Région Occitanie pour le service des transports scolaires.
- De conclure un avenant de prolongation à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire, qui a été conclue avec la Région en 2018,
- Autorise Le Président à signer l'avenant de la convention et tous les documents y afférents

Convention Transport à la demande

Le Président M. Verdier informe les membres du Conseil Communautaire qu'une convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport à la demande va être conclue avec la Région pour une durée de 4 ans de 2020 à 2023.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité : (44 Pour - 0 Contre – 0 Abstention)

- D'accepter, dans son principe, la convention de délégation de la compétence d'organisation de services de transport à la demande de la part de la Région Occitanie.
- De conclure la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande avec la Région Occitanie
- Autorise Le Président à signer la convention et tous les documents y afférents.

7 - Diverses

ADIL

Le président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une permanence de l'ADIL des Hautes-Pyrénées a été mise en place à Trie sur Baïse à la Maison des services au public.

La permanence sera ouverte de 14h à 16h30 tous les 4èmes jeudi de chaque mois à partir de juillet 2019

AD'OOC

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que toutes les informations concernant les bureaux à louer ou vendre, terrains disponibles à la vente ont été transmis à AD'OOC Région Occitanie (agence de Développement Economique) pour être diffusées sur leur site.

M. Balleve rappelle que les mêmes informations sont également disponibles sur le site de la CCPTM.

OPAH

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une pré étude est actuellement en cours à l'échelle du PETR et qu'en Septembre / Octobre 2019 il y aura la mise en place des programmes OPAH et la signature avec l'Etat.

LE 12 AOUT 2019

ERRATUM

Suite à l'envoi par mail du 9 août 2019 du P.V. du dernier conseil communautaire du 24 juillet 2019 une erreur s'est glissée et Il est nécessaire de rectifier et de compléter le compte-rendu sur les Points

4 - : Recomposition des Conseils Communautaires à Fiscalité propre

Suite à l'interpellation de M. Duzer lors de la réunion de bureau du 03 juillet, concernant la recomposition des conseils communautaires conformément aux textes en vigueur relayés par la circulaire Préfectorale du 06 mai 2019 ainsi que celle de l'Association des Maires de France (A.M.F) qui prévoit que " *les organes délibérants des E.P.C.I doivent faire l'objet d'une recomposition de leur conseil communautaire dans l'année qui précède celle du renouvellement général des conseils municipaux, y compris dans l'hypothèse où ils souhaiteraient conserver la répartition actuelle, si celle-ci reste valide* ", il avait demandé de constituer un groupe de travail pour discuter d'un accord local en lieu et place de la répartition de droit commun actuellement en vigueur pour notre E.P.C.I afin de rééquilibrer et de rendre plus équitable la représentation entre les 2 ex Communauté de Communes dont la population est quasi identique.

Avant la discussion entre les membres présents, le Président M. Verdier informe les membres du Conseil Communautaire qu'il n'y a pas lieu de modifier la répartition actuelle basée sur le droit commun. En effet, le Président a donné une information, comme indiqué sur l'ordre du jour, et après avoir consulté la Préfecture, il a précisé qu'un vote n'était pas nécessaire.

En conséquence de quoi, la question de vote n'a pas été réalisé et doit être retirée du compte-rendu.

7 - Diverses

Secrétaires de Mairie

Mme Gimeno pose la question sur le remplacement des secrétaires.

Il a été demandé au service administratif de la CCPTM qu'une réflexion soit menée pour anticiper le remplacement des futurs départs à la retraite de 2 secrétaires de Mairie par une embauche.